



11014368453

Concours / Examen : Attaché
Session : 2024 Type : Externe
Spécialité : URBANISME
Epreuve : NOTE

Projet industrie,
Pôle aménagement et
développement du territoire
Communauté d'agglomération
d'Admiaggio

le 14/11/2024

A l'attention du Directeur du pôle
aménagement et développement du territoire

Objet: L'industrie, un vecteur de développement
du territoire et de la transition écologique

Référence : - Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023
relative à l'industrie verte.

- Article L. 181-10-1 du code de l'environnement

Il apparaît aujourd'hui comme un objectif de
réindustrialiser le territoire français. En effet, au
cours des dernières décennies l'activité industrielle
est passée de 22% du PIB à 11% seulement et
la France a été rétrogradée du 2^{ème} au 5^{ème}
rang européen. Seulement, de nouveaux enjeux
se sont invités dans les stratégies territoriales,
et parmi eux la transition écologique. Celle- .1.1.7.

-ci apparaît aussi nécessaire, que portuse de nouvelles contraintes et d'opportunités.

Dans le but de faire de l'industrie un vecteur du développement territorial en intégrant les enjeux de transition, nous verrons que ces deux aspects sont compatibles mais soumis à conditions (I).

Ceci dépendra largement du type d'industrie développée (A) et fera apparaître le forçer comme un facteur clé de cette association (B). Il conviendra ensuite de définir quelques facteurs d'une réindustrialisation réussie (II), en s'attachant notamment sur les partenariats entre acteurs (A) ainsi que sur les dispositifs existants (B).

I) Réindustrialisation et transition écologique, des enjeux compatibles sous conditions.

A) Quelle industrie pour la transition écologique?

Deux conceptions du couple industrie - transition écologique semblent s'opposer. En effet, pour certains la réindustrialisation des territoires ne peut se faire sans développer un grand nombre d'externalités négatives, ce qui impose de rayonner avec les principes historiques de l'industrialisation là où pour d'autres la transition écologique, et donc le changement global des modes de vie implique une nouvelle forme de développement industriel.

La question de l'acceptabilité par les habi- .2.1.7.

-tants et les usagers se pose rapidement. En effet, difficile d'imposer un projet de territoire à ses administrés. L'industrie peut faire peur, ayant pour origine une série d'accidents industriels plus ou moins récents, (Grenelle à Paris en 1974 ou plus récemment AZF en 2001, ou Lubrizol en 2019).

Les habitants disposent d'un réel pouvoir de blocage, ou de ralentissement, synonyme d'abandon pour des industriels souvent pressés. Prenons exemple de l'abandon de la création d'une usine de viamères à Liffre contre laquelle s'opposaient des militants au titre de l'affectation de 20 hectares de terres agricoles. Il serait malvenu et contreproductif de réduire leur position à une forme de NIMBYisme. En effet, leur attitude pousse d'une part à la transparence de la part des élus et industriels, mais également à s'interroger sur le type d'industrie que nous souhaitons voir se développer dans nos territoires.

Cette nécessité de transparence a mené à une nouvelle procédure "hybride" de consultation publique, qui permet une meilleure disponibilité de l'information "au fil de l'eau". De plus, on s'aperçoit que les militants n'ont pas la même attitude de rejet systématique s'il s'agit d'une industrie polluante, d'une production textile responsable ou encore pharmaceutique.

B) Le foncier: enjeu écologique et nerf de la réindustrialisation.

L'industrie et la transition écologique partagent celle idée qu'il faut au mieux valoriser les ressources: eau, énergie par exemple et la combinaison de la transition et de l'industrie verte font apparaître le foncier comme la ressource clé du développement territorial.

On observe des directives nationales visant enclencher des réhabilitations de friches dans l'objectif d'une valorisation foncière. Or dans un rapport 3.1.7.

de 2023 sur la "stratégie nationale de mobilisation pour le foncier industriel", il apparaît que la connaissance générale de la disponibilité est très parcellaire. Seulement, il est établi que l'on observe une grande disparité entre territoires, avec notamment une forte disponibilité dans le nord et l'est, touchés par la désindustrialisation historique débutée à la fin des années 1970. Cependant, l'outil "Cartofiches" proposé par le Carena semble être promis à rester l'outil de référence dans la détermination des fonciers valorisables.

Aujourd'hui le foncier est une ressource qui n'est pas seulement à la base de la réindustrialisation. Son usage industriel se trouve en concurrence avec d'autres secteurs de l'aménagement, comme le logement et plus encore au vu de la ZAN. Ainsi, souvent les élus favorisent les projets d'habitat pour résorber la crise du logement. La réhabilitation des friches industrielles, notamment grâce au Fond friche semble être une piste très prometteuse.

Il semble indispensable d'insister sur le lien entre "transition écologique" et "mobilisation du foncier industriel adapté" qui est pour l'instant traité séparément par le programme "territoires d'industrie". Cela permettrait ainsi d'exploiter un foncier difficilement valorisable autrement (pour des raisons de pollution ou de localisation) en le mettant au service du développement territorial et de la transition écologique.

II) Une association de dispositifs et d'acteurs.

A) Des partenariats indispensables entre territoires et industriels.

L'industrie dispose d'un très fort effet levier. On considère que pour 100 postes industriels, entre 83 et 154 emplois indirects sont créés dans le territoire. Seulement, il est indispensable pour obtenir ces



11014368453

Concours / Examen : Attaché
Session : 2024 Type : Externe
Spécialité : URBANISME
Epreuve : NOTE

impacts positifs que les élus et les industriels travaillent main dans la main. Une bonne identification des besoins des élus est pour cela un préalable. Les industriels ont tendance à rechercher 3 points qui sont déterminants au succès de leur implantation : une attribution d'aide publique, une rapidité et une facilitation des aspects administratifs et enfin un terrain disponible pour s'implanter rapidement.

Ainsi, pour attirer les industriels, les territoires doivent faire preuve de réactivité notamment en proposant des sites "clés en main", c'est-à-dire dépollués, avec un bon accès aux réseaux de transports ainsi qu'à l'eau et à l'électricité. De plus, il faut être capable de mobiliser rapidement un ensemble d'acteurs institutionnels, comme des représentants des chambres de commerce, des élus des conseils départementaux, régionaux et communautaires, ainsi que des EPF et la banque des territoires.

B) Quelques exemples de dispositifs et d'actions à mener.

Le label "territoires d'industrie", lancé en 2018 vise à renforcer l'attractivité locale par une approche décentralisée de la réindustrialisation Française.

.5.1.7.

NE RIEN Ecrire DANS CE CADRE

Il s'illustre par une méthode transversale qui vise au développement local de certaines filières et de secteurs innovants comme l'économie de la connaissance. Il structure le développement industriel en plaçant le niveau intercommunal au cœur de sa gouvernance. Et c'est d'ailleurs cette approche locale qui a fait apparaître le foncier comme un élément crucial de la combinaison industrialisation - transition écologique.

Cette prépondérance du foncier a mené au dispositif "sites clés en main France 2030" qui aide à la mise en œuvre de la réhabilitation des sites industriels.

En effet, si le rachat du foncier industriel par une collectivité peut largement être envisagé sur ses fonds propres, comme par exemple l'agglomération du Grand Chalon qui a racheté 7 ha pour 50000 euros, le coût de la réhabilitation est souvent d'une autre ampleur et impose une assistance financière. Dans ce cas, l'ADEME, la région et la banque des territoires viennent ce projet à 2 millions d'euros.

Enfin, pour réussir la transition écologique par la réindustrialisation, il est indispensable de faire des SRADDET, document de développement durable à l'échelle régionale, l'outil d'une planification industrielle des territoires.

La réindustrialisation apparaît donc comme une formidable opportunité de favoriser la transition écologique à condition de rassembler les différents acteurs territoriaux que sont les collectivités,

des industriels et les habitants. De plus, ce processus soulève ~~de~~ encore les paradoxes de la ZAN, où un nouveau mode d'appréhension du foncier est à la fois très contraignant et porteur d'un développement territorial renouvelé.

